

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Thierry VALADON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : M. JANICOT Philippe, Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. TOURNIEROUX Vincent (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. Bernard ZBORALA.

Secrétaire de séance : Mme DEBAYLE Michèle

7. Signature d'un devis relatif au raccordement au réseau d'eau du bâtiment présent sur la parcelle AO 60 et l'installation d'un point d'eau.

Dans le cadre du chantier de mise aux normes de l'étang du Bois du Crouzy il a été convenu que la commune se chargerait du raccordement du bâtiment de Monsieur Fabrice Dugeay, situé sur la parcelle AO 60 route du Vigen, au réseau d'eau potable.

Actuellement celui-ci est alimenté par un tuyau posé dans l'étang, mais au moment des travaux il ne disposera plus d'eau pour l'alimentation.

A ce titre, un compteur a été installé en début d'année et il est maintenant nécessaire de faire réaliser des travaux de raccordement du bâtiment au compteur ainsi que, comme convenu avec l'agriculteur, l'installation d'un abreuvoir à l'intérieur de la stabulation.

Ainsi, la SARL Benoit AUVRAY TP, qui a déjà réalisé des installations de ce type sur l'exploitation de Monsieur Dugeay a proposé un devis d'un montant de 7 330,74 € HT soit 8 796,89 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le devis avec la SARL Benoit AUVRAY TP d'un montant de 7 330,74 € HT soit 8 796,89 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 20	POUR 20	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le 1^{er} adjoint aux finances,
Thierry VALADON

